

# 10

## RAPPORT

### **OBJET : ARSENAL III ET DESVALLIERES** **CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE**

Dans le cadre de son action sur les friches militaires, la Ville de Metz a demandé l'inscription des sites d'Arsenal III et Desvallières dans la convention-cadre « périmètres à enjeux » entre l'EPFLorraine et Metz-Métropole respectivement lors des Conseil Municipaux du 29 avril 2010 et du 30 septembre 2010.

Cette convention-cadre a pour objet de définir une politique foncière ambitieuse à l'échelle de l'agglomération, politique mise en œuvre ensuite par des « conventions de maîtrise foncière opérationnelle », déclinaisons sites par sites de chaque projet.

Les conventions de maîtrise foncière opérationnelle ont fait l'objet de délibérations lors des conseils municipaux cités plus haut, la Ville de Metz souhaitant entrer dans des phases actives de projet.

Toutefois, les conventions validées par le Conseil Municipal ont été modifiées par Metz-Métropole qui souhaite que la Ville de Metz s'engage à acquérir les biens objets de la convention, à l'issue de la période de portage foncier. Les deux conventions, pour les sites d'Arsenal III et Desvallières ont été modifiées dans ce sens.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal les motions suivantes

## **MOTION 1**

### **OBJET : ARSENAL III**

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE OPERATIONNELLE ENTRE METZ METROPOLE, EPFL ET VILLE DE METZ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION « PERIMETRES A ENJEUX » DE METZ-METROPOLE**

Le Conseil Municipal,  
Les commissions entendues,

VU la convention-cadre entre Metz-Métropole et l'EPFLorraine du 27 février 2008,

VU la DCM du 29 avril 2010,

VU les modifications à la convention demandée par Metz Métropole,

VU le projet de convention de veille active et maîtrise foncière opérationnelle sur le site Arsenal III entre la Ville de Metz, Metz Métropole et l'EPFLorraine, ci-joint,

CONSIDERANT :

- La délibération du bureau de l'EPFLorraine en date du 3 mars 2010 autorisant la signature de cette convention,
- La délibération du Conseil Communautaire de Metz-Métropole en date du 04 octobre 2010 autorisant la signature de cette convention,

APPROUVE le nouveau projet de convention entre la Ville de Metz, Metz-Métropole et l'EPFLorraine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER

## **MOTION 2**

### **OBJET : CASERNE DESVALLIERES**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE  
OPERATIONNELLE ENTRE METZ METROPOLE, EPFL ET VILLE  
DE METZ DANS LE CADRE DE LA CONVENTION « PERIMETRES  
A ENJEUX » DE METZ-METROPOLE**

Le Conseil Municipal,  
Les commissions entendues,

VU la convention-cadre entre Metz-Métropole et l'EPFLorraine du 27 février 2008,

VU la DCM du 30 septembre 2010,

VU les modifications de la convention demandée par Metz-Métropole,

VU le projet de convention de veille active et maîtrise foncière opérationnelle sur le site Caserne Desvallières entre la Ville de Metz, Metz Métropole et l'EPFLorraine, ci-joint,

CONSIDERANT :

- La délibération du bureau de l'EPFLorraine en date du 2 juin 2010 autorisant la signature de cette convention,
- La délibération du Conseil Communautaire de Metz-Métropole en date du 04 octobre 2010 autorisant la signature de cette convention,

APPROUVE le nouveau projet de convention entre la Ville de Metz, Metz-Métropole et l'EPFLorraine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint :

Richard LIOGER